

## Demande de remboursement activités aquatiques

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le District Urbain de Faulquemont a été contraint de prendre des mesures exceptionnelles de protection de ses agents et de ses usagers dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Parmi celles-ci, la fermeture de la piscine de Faulquemont depuis le dimanche 15 mars ne vous a pas permis de profiter pleinement de votre abonnement. Pour compenser le préjudice ainsi subi, je vous propose un remboursement, au prorata de la période de fermeture.

Pour ce faire, je vous demanderais de bien vouloir vous présenter à l'accueil de la piscine à compter du 15/07/2020 et jusqu'au 30/09/2020 muni d'un Relevé d'Identité Bancaire et du coupon ci-dessous. Compte tenu du nombre d'abonnés et du contexte actuel, votre demande de remboursement sera traitée par les services dans un délai de 1 à 2 mois à compter du mois de septembre.

Aussi, soyez assuré que les équipes mettent tout en œuvre pour vous accueillir à nouveau à la piscine dans des conditions optimales, garantissant votre confort ainsi que votre sécurité dans le strict respect du protocole sanitaire établi en accord avec les autorités compétentes. Les équipes restent par ailleurs à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03 87 00 46 00.

Certain de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
François LAVERGNE
Vice-Président
du Conseil Départemental de la Moselle

Je soussigné(e) (nom, prénom)  demeurant (adresse complète)  demande le remboursement de mon inscription à l'activité suivante suite à la fermeture (du 15/03 au 01/07):					
			□ Ecole de natation pour l'enfant (r	nom, prénom)	
			☐ Les Minots pour l'enfant (nom, p	rénom)	
□ Natation jeunes et ados pour l'en	fant (nom, prénom)				
□ Bébés Plouf					
□ Natation adultes					
□ Aquaphobie					
□ Aquasanté					
□ Aquagym					
□ Aquatonic					
□ Aquabike					
□ Aquaworkout					
Fait à	le	Signature :			



Coupon à remettre sur place entre le 15 juillet et le 30 septembre 2020 accompagné d'un RIB